

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Maryline LUCAS, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 14 septembre 2026 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 22 et 5 procurations
- Votants : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne – PILNIAK Alain – TAIRA Marylène – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – DELCAMBRE Chantal – CANIVET Bertrand –
Adjoints ; Messieurs et Mesdames CASPERS Mauricette – SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston – KHELIFA Armelle – ANSART Dominique – WILLERVAL Aurore – FIEVEZ Geoffrey – EZAHOUID Mohamed (Arrivée au 5^{ème} point à l'ordre du jour) – COPIN Michaël – DUEZ Ivoa – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice – DOISY Bernard – SAENEN Romuald – BLANCHARD Perrine ; Conseillers

Absents ayant donné procuration

Madame Claudine FERMEN à Madame Armelle KHELIFA
Monsieur Bernard POLOWCZYK à Monsieur Alain PILNIAK
Monsieur Laurent MORAWIEC à Madame Béatrice DUCATILLON
Madame Laura KOWALCZYK à Monsieur Sylvain DEVRED

Absents : /

Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey FIEVEZ

**INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS
(IFCE)**

Madame le Maire rappelle la délibération du 29 mars 2026 actualisant les montants règlementaires de l'indemnité complémentaire pour élections.

Il y a lieu de représenter cette délibération en y précisant que celle-ci a été présentée aux représentants du CST en date du 10 septembre 2026 et a reçu un avis favorable.

L'assemblée délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections, le maintien du coefficient 4 et l'enveloppe fixée à 764.58€ pour les 2 agents de catégorie A concernés pour chacun des scrutins et son versement.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,
Geoffrey FIEVEZ